

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE D'ACTON VALE**

**AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR D'UN RÈGLEMENT**

VEUILLEZ PRENDRE AVIS, que lors d'une séance ordinaire tenue le 21 février 2022, le conseil a adopté le règlement no. 001-2022 intitulé:

**RÈGLEMENT NO 001-2022**

**Règlement numéro 001-2022 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.**

Tout intéressé peut prendre connaissance dudit règlement aux heures ordinaires d'affaires de la Municipalité soit du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30 à l'Hôtel de Ville.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication, conformément à la Loi.

DONNÉ À ACTON VALE, ce 23<sup>e</sup> jour du mois de février de l'an deux mille vingt-deux.

Claudine Babineau, OMA  
Greffière

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussignée, Claudine Babineau, OMA greffière de la Ville d'Acton Vale par les présentes, certifie que l'avis ci-dessus a été publié conformément à la Loi en affichant copie attestée dudit avis au bureau de l'Hôtel de Ville et dans le journal "La Pensée de Bagot" ce 2<sup>e</sup> jour du mois de mars de l'an deux mille vingt-deux.

Claudine Babineau, OMA  
Greffière